

*OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65/CE*

**E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A**

**Fonds Commun de Placement**

Date de publication : 4 novembre 2014

**AVIVA INVESTORS FRANCE**

Siège social : 24-26 rue de la Pépinière- 75008 PARIS – Tél. : 01 76 62 90 00 – Fax. : 01 76 62 91 00  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10.293.750 € - RCS Paris 335 133 229  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 97-114

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A**

**ISIN : FR0011429471**

**AVIVA INVESTORS FRANCE - GROUPE AVIVA**

### Objectifs et politique d'investissement :

#### ▪ Classification de l'OPCVM :

Obligations et autres titres de créance internationaux

#### ▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Obligations 5-7 M dont l'objectif de gestion est de « surperformer le taux de rendement des emprunts d'Etat de la zone euro d'une maturité supérieure ou égale à cinq ans ».

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

*Le FCP sera exposé sur les marchés de taux, de toutes zones, principalement de l'OCDE et à titre accessoire des pays émergents.*

*Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs. Les valeurs seront ensuite sélectionnées en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.*

#### ▪ Caractéristiques essentielles :

- *Le portefeuille de l'OPCVM maître sera exposé dans la limite de 30% de son actif aux titres donnant accès au capital et dans la limite de 10% de son actif, aux actions issues de ces titres. Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de l'OCDE et à titre accessoire des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la devise de la zone d'investissement.*

- *Le portefeuille de l'OPCVM maître pourra également détenir jusqu'à 100% de titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Ils pourront être libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la devise de la zone d'investissement.*

*La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs, à l'exception des Etats / organismes publics, notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres de créance d'un émetteur non noté ou de notation inférieure à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) ou jugée équivalente par la société de gestion, est limitée à 3% maximum de l'actif net. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse crédit par la société de*

*gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.*

- *L'OPCVM maître pourra également être investi à hauteur de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, en instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM maître au risque de taux et/ou le couvrir des risques taux et devises. Le risque global de l'OPCVM maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM maître aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.*

#### ▪ Indicateur(s) de référence :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice JPM Global Government Bond Index couvert en euro (coupons nets réinvestis).

Cet indice obligataire est composé d'emprunts gouvernementaux de tous pays et de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

#### ▪ Modalités de souscription-rachat :

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank France (1-3, place Valhubert - 75013 Paris).

- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11H00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

- Cet OPCVM capitalise ses sommes distribuables.

#### ▪ Autres informations :

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

- La durée de placement recommandée est de 5 ans

### Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

#### ▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement 4 en raison de la volatilité des marchés de taux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

#### ▪ Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que l'OPCVM est susceptible d'investir en titres spéculatifs.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site :

[www.cgpe.com](http://www.cgpe.com)

## Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.cgpe.com](http://www.cgpe.com)

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants de l'OPCVM nourricier	2.06%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2013. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

## Performances passées :

### Avertissements et commentaires :

L'OPCVM a été créé le 22 mars 2013.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances passées devant être calculées sur des années civiles complètes, les performances de l'OPCVM ne pourront être présentées qu'après la fin d'une année civile complète, soit après fin 2014.

## Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** CACEIS Bank France

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM:**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) de votre OPCVM ainsi que de l'OPCVM maître, sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

**CGP Entrepreneurs**

32, avenue d'Iéna- 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE

Téléphone : 01 40 69 63 24

[www.cgpe.com](http://www.cgpe.com)

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : [www.cgpe.com](http://www.cgpe.com)

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 novembre 2014.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10.293.750 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 24-26 rue de la Pépinière, 75008 Paris.